

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 20 février 2023 à 18h30

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 20 février à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de TRACY-SUR-LOIRE, légalement convoqué le 14 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Sylvain COINTAT, Maire.

Étaient présents :

M. Alain CAILBOURDIN et Mme Dominique BASSINO, *Adjoints au Maire*.
 Mme Marie BACZYK, Mme Emmanuelle BONARD, Mme Annie CROCHET, Mme Marina GAUDRY, M. Ludovic GRIGNAC, Mme Delphine JOUINOT, M. Xavier JUHEL, M. Gérard MARIE, Mme Magali METENIER, *Conseillers Municipaux*.

Étaient excusés :

M. Christophe DELOUBES, M. Aurélien JEUNET et Mme Annick PIVERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Ludovic GRIGNAC est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Compte administratif 2022
- Fongibilité des crédits - Nomenclature M57
- Décision budgétaire
- Maison de santé
- Questions diverses

1. Compte administratif 2022

Le compte administratif 2022 de la commune est conforme au compte de gestion tenu par le Trésor public et affiche les résultats suivants :

INVESTISSEMENT	
A. Report antérieur (au 01/01/N)	-54 377.66 €
B. Dépenses de l'exercice	270 400.46 €
C. Recettes de l'exercice	380 469.54 €
D. Solde d'exécution cumulé (A-B+C)	55 691.42 €
E. Solde des restes à réaliser	34 797.00 €
F. Besoin de Financement (D+E)	0.00 €
FONCTIONNEMENT	
G. Report antérieur (au 01/01/N)	58 897.47 €
H. Dépenses de l'exercice	669 853.23 €
I. Recettes de l'exercice	696 284.53 €
J. Résultat de l'exercice (I-H)	26 431.30 €
K. Résultat à affecter	85 328.77 €

Compte tenu des restes à réaliser, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

L. Affectation en réserves (R 1068) en investissement (F)	0.00 €
M. Report en investissement (R 001 – Excédent) (D)	55 691.42 €
N. Report en fonctionnement (R 002 – Excédent) (K-L)	85 328.77 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Délibérations n° 2023-01 et n° 2023-02

2. Fongibilité des crédits

Monsieur le Maire explique que l'instruction comptable et budgétaire M14, utilisée jusqu'au 31 décembre 2022, prévoyait le vote de crédits de dépenses imprévues dans chacune des sections aux chapitres 020 (investissement) et 022 (fonctionnement). Ces chapitres spécifiques disparaissent avec l'instruction comptable et budgétaire M57 mise en place depuis le 1^{er} janvier 2023.

Néanmoins, celle-ci permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Délibération 2023-03

3. Décision budgétaire

Monsieur le Maire explique que suite à quelques dépenses imprévues concernant le projet de construction de la maison de santé pluridisciplinaire, des crédits supplémentaires sont nécessaires.

Vu le montant du marché initial supérieur de 4000 € HT par rapport au devis estimatif ;
Vu l'achat d'un défibrillateur et des extincteurs notamment ;
Vu le solde restant à payer à l'entreprise de construction ;
Vu que le montant des crédits en reste à réaliser sont insuffisants ;

Considérant que le budget primitif 2023 n'est pas encore voté ;
Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires en investissement pour régler le solde à l'entreprise de construction ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'inscrire les crédits suivants en investissement :

- D 231-154 : Maison de santé pluridisciplinaire + 9 000 €

De reporter ces mêmes montants sur le budget primitif 2023.

Délibération 2023-04

4. Maison de santé - Calcul des loyers

Tenant compte du montant de l'emprunt réalisé pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire et remboursé sur 15 ans ainsi que du montant annuel des charges estimé par le constructeur, Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 8 € par m² charges comprises (1 € par m²) hors charges de l'abonnement à internet (via la fibre optique). Celles-ci (63 € HT) seront divisées en parts égales selon le nombre de praticiens estimé à 4. Le montant du loyer sera calculé en fonction de l'espace utilisé par chaque praticien pour l'exercice de sa profession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De fixer, à compter du 1^{er} mars 2023, le loyer mensuel de la maison de santé pluridisciplinaire de la façon suivante :

- Loyer : 7 € par m²
- Charges hors internet : 1 € par m²
- Charges internet : 18,90 €

De réviser chaque année, le montant du loyer selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

De réévaluer le montant des charges pour l'année suivante en fonction des dépenses réelles enregistrées.

De diviser le montant des charges concernant l'abonnement internet en parts égales et de le ré-évaluer en cas d'augmentation.

D'autoriser le maire à signer les baux de location.

Délibération 2023-05

QUESTIONS DIVERSES

5. Travaux

L'ancien logement étant désormais disponible, les commissions « travaux » et « bibliothèque » vont être réunies pour étudier ce qui peut être fait pour l'installation de la bibliothèque. Mme LYPOVAC sera invitée à participer à cette réunion. Celle-ci est fixée au 11 mars à 11h.

Mme PIVERT a signalé que suite aux travaux de renforcement des lignes électriques à la Roche les bords de route ne sont pas très bien remblayés et le chantier est sale. Les travaux n'étant pas terminés, l'état final du chantier sera à surveiller.

Plusieurs travaux de nettoyage ont eu lieu sur la commune notamment aux Girarmes avec une vue dégagée sur la Loire, à Maltaverne et devant le cimetière.

M. CAILBOURDIN suggère de revendre le terrain acquis en haut de Maltaverne en deux lots (sachant que le terrain mesure environ 1000 m²) à des familles « primo accédants ». Aujourd'hui, beaucoup de personnes recherchent des terrains plus petits avec moins d'entretien.

TOUR DE TABLE

- Mme BACZYK indique que la commission « affaires sociales » a fixé le repas des aînés le 2 décembre, afin de ne pas avoir lieu le même jour que celui du marché de Noël de l'école, avec le même orchestre que l'année dernière. La distribution des colis aura lieu le 9 décembre. La commission envisage une nouvelle formule qui comprendrait un chèque-cadeau « Achetez en Cœur de Loire » ouvert à tous les commerçants plus une petite plante ou une bouteille de vin. Mme CROCHET remarque que l'orchestre a joué tout le temps et trop fort ce qui a posé des soucis notamment pour les personnes appareillées.
Une visite traditionnelle des membres de la commissions aux aînés aura lieu courant mai/juin.
- M. GRIGNAC informe que suite aux travaux qui ont eu lieu sur la RD 4 entre le pont de Saint-Satur et la gare, la tranchée au niveau du stop de la route des Iles se désagrège. Il faudrait voir avec les services du département. Il indique également que le panneau d'entrée d'agglomération de la Roche est dans le fossé.
- Mme GAUDRY rappelle que les membres de l'association label « Villes et villages fleuris » repasseront dans la commune dans 3 ans. Pour que la commune puisse conserver le label, il est impératif de noter toutes les actions entreprises en respectant le cahier des charges. C'est pourquoi il est préférable de consulter la commission « fleurissement » avant chaque réalisation. Elle précise qu'il avait été demandé de supprimer les plantes « hors sol » situées au rond-point vers l'école.

Elle demande également si des panneaux et des bancs vont être achetés. M. CAILBOURDIN répond que cela dépendra du budget.

- Mme JOUINOT informe qu'une réflexion va être entamée prochainement sur la réfection et le devenir de la bibliothèque municipale.
- Mme BASSINO explique qu'un nouvel atelier numérique va débiter le 3 mars et se déroulera de 14h à 17h dans la salle du conseil municipal.

Elle rappelle que la course cycliste organisée par l'UFOLEP aura lieu le 13 mai et que l'association recherche des signaleurs.

- M. CAILBOURDIN a demandé à ACCRO DECO d'établir un devis et de réaliser plusieurs propositions d'enseigne pour la maison de santé. Parmi les 6 options présentées, l'option 5 l'emporte quasiment à l'unanimité (moins une voix).
- Mme CROCHET informe que la 4^{ème} classe provisoire sera reconduite à la rentrée prochaine.

Par ailleurs, elle explique que dans le cadre du projet initié par l'Éducation Nationale « Notre école, faisons-la ensemble », la directrice, Mme SELLIER, propose de déposer un projet pour aménager la cour d'école. La réfection du mur et la fresque murale seraient incluses dans ce projet et correspondraient à la participation financière de la commune. L'achat de jeux et de structures pour compléter le tout serait pris en charge par l'Éducation Nationale.

Une journée solidaire contre la mucoviscidose sera organisée le 4 juin en partenariat avec l'association GREGORY LEMARCHAL. Une réunion préparatoire est prévue le 2 mars à 15h30.

La classe de la directrice a participé au parlement des enfants et s'est rendue à Paris pour une visite. Par la suite, Mme Perrine GOULET, députée, est venue rendre visite aux élèves. Un projet de loi élaboré par les enfants est à l'étude et sera déposé prochainement.

Enfin, elle demande à ce que la climatisation de la classe maternelle soit nettoyée, désinfectée et entretenue régulièrement par un organisme agréé.

Concernant le prochain bulletin municipal, Mme CROCHET demande aux élus d'envoyer leurs articles au plus tard début avril, la parution étant prévue la première semaine de mai. Une réunion préparatoire est fixée le 16 mars à 12h15.

- M. MARIE informe que les orchestres ont été retenus pour les manifestations du 21 juin et du 13 juillet. La restauration sera assurée par des professionnels et la buvette sera tenue par l'ASCT. Le feu d'artifice est également retenu et sera un peu plus cher que l'année dernière (3000 €) vu la flambée des prix actuelle. Il souhaiterait, par ailleurs, que la commission « environnement » se réunisse rapidement afin d'évoquer le problème des déchets sauvages sur la commune notamment sur les bords de Loire.

Avant de clore la séance, M. le Maire fixe la prochaine réunion du conseil municipal le 3 avril à 18h30 pour le vote du budget primitif.

Fin de la séance à 20h45.

Le Maire,
Sylvain COINTAT.

Le secrétaire de séance,
Ludovic GRIGNAC.